

Domaine d'activité

Service à la population

Famille

Education et animation

Correspondance avec le secteur privé (ROME)

.DOM G12 Animation d'activités de loisirs

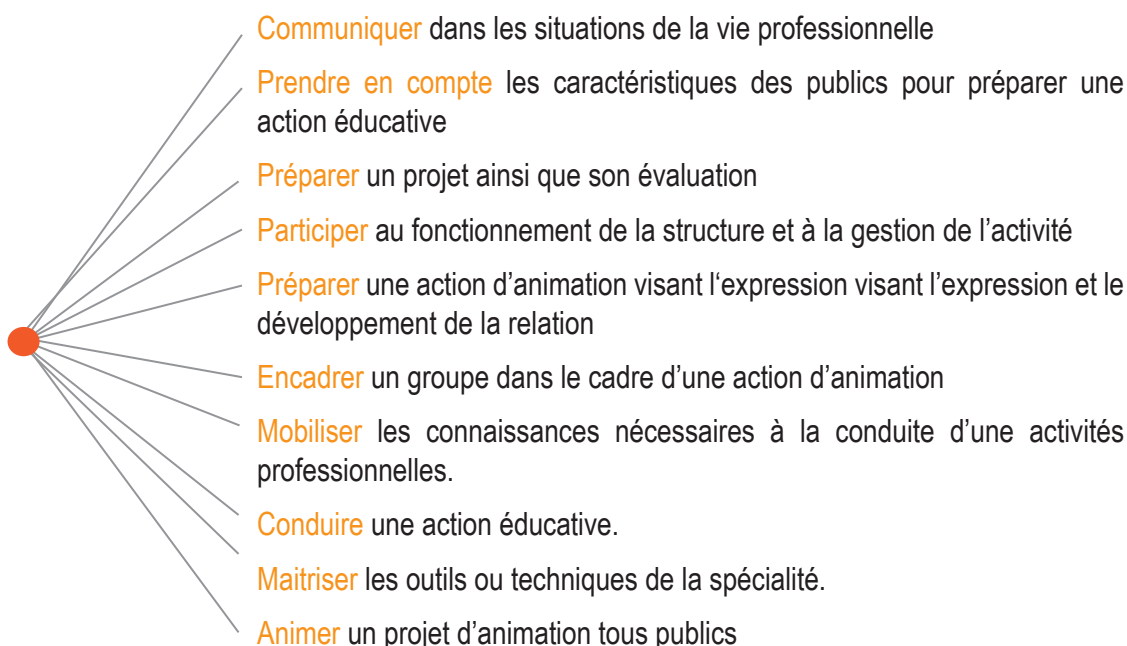
.E/M G1203 Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

1. Formation BPJEPS «Loisirs tous publics - Accueils Collectifs de Mineurs»

Les OBJECTIFS - Former des animateurs capables de concevoir et de conduire des projets d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale et de l'insertion et d'intervenir auprès de tous types de publics en situation de loisirs.

2. Les contenus

Ils s'appuient sur le référentiel du diplôme BPJEPS «Loisirs tous publics»



3. Entreprises et structures employeurs

Les activités s'exercent prioritairement auprès d'enfants et de jeunes, il peut être amené à diriger un centre de vacances ou un Accueil Collectif de Mineurs.

4. Publics concernés

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi de la ville de Paris désirant travailler dans des Associations et des Collectivités* qui souhaitent qualifier leurs pratiques professionnelles pour orienter leurs compétences sur des démarches écocitoyennes. *(Répondre aux exigences de TEP de la DRJSCS)*

5. Champs et nature des interventions

- a. Il fait découvrir aux groupes dont il a la charge des activités diversifiées en portant particulièrement son attention à la qualité de vie collective et à l'épanouissement de chaque participant.
- b. Ces activités relèvent de 3 domaines. Dans chacun d'entre eux, le titulaire de ce diplôme maîtrise des supports d'activités (activités scientifiques et techniques, activités culturelles et d'expression, activités physiques et sportives.)
- c. Intervenant prioritairement auprès d'enfants et de jeunes, il peut être amené à diriger un

centre de vacances ou un Accueil Collectif de Mineurs.

- d. Son approche est centrée sur la socialisation, l'émergence de projets et l'estime de soi.
- e. La dynamique pédagogique transversale et l'unité d'adaptation à l'emploi (UC 10) sont orientées sur la thématique « Animation tous publics ». en lien avec TAP.
- f. Formation en alternance sur 12 ou 18 mois.

6. Certification

Cette formation est certifiée par un brevet d'Etat.
3 périodes se succèdent :

Période 1 - PROJET

Etre Capable de concevoir un projet d'animation. Cette période s'appuie essentiellement sur les Unités Capitalisables 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10 avec une dominante sur les UC : 1, 2, 3, 4

Période 2 - CONDUITE D'ANIMATION

Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation sociale. Cette période s'appuie essentiellement sur les UC 5, 6, 7, 8, 9, 10 avec une dominante sur les UC : 5, 6, 9, 10.

Période 3 - EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Etre capable de formaliser un écrit professionnel. Cette période s'appuie sur les UC 7 et 8. Ces deux UC sont les dominantes de la période 3.

7. Organisation de la formation

Il s'agit d'une formation en alternance :

- 700 heures de formation théoriques
- 780 heures de formation en ACM

La fréquence de l'alternance est en moyenne tous les 15 jours.

8. Lieux de la formation

La formation théorique :

CPCV IdF 36, allée Vivaldi
75012 PARIS

La formation pratique :

En Accueil Collectif de Mineurs